



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/ZIM/1  
2 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997  
15-19 septembre 1997, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE ZIMBABWE (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	Paragaphes	Page
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	2
I.    SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE . . . . .	3 - 16	2
II.   RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE . . . . .	17 - 20	5
III.  STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS . . . . .	21 - 34	6
A.  Lutte contre la pauvreté . . . . .	25 - 27	7
B.  Gestion du développement . . . . .	28 - 31	8
C.  Gestion et régénération de l'environnement . . . . .	32 - 33	9
D.  Thèmes transversaux et couplages avec les programmes régionaux . . . . .	34	9
IV.  MODALITÉS DE GESTION . . . . .	35 - 40	10
<u>Annexe</u> : Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Zimbabwe (1997-1999) . . . . .		12

## INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération de pays (CCP) pour le Zimbabwe couvre la période 1997-1999. Il récapitule les domaines proposés de coopération du PNUD, tous axés sur l'objectif global de développement humain durable (DHD). Le CCP s'inspire largement de la note consultative du PNUD, qui elle-même reprenait les recommandations et conclusions des consultations approfondies que l'organisation a menées en 1995 et 1996 auprès du Gouvernement, des acteurs de la société civile et du secteur privé, des organismes de l'ONU et des donateurs. L'élaboration du CCP s'est également appuyée sur l'évaluation détaillée du Troisième programme pour le Zimbabwe (1992-1996) qui a eu lieu à la fin de 1995, et qui a été en grande partie consacrée à l'examen critique des futurs domaines d'intervention.

2. Le Gouvernement du Zimbabwe prépare un nouveau schéma de planification nationale et finit de mettre au point la deuxième phase de son programme de réforme économique. Il se trouve donc actuellement dans une phase de transition, puisque le plan de développement national précédent et la première phase de la réforme économique ne couvraient que la période 1991-1995. Bien que le futur schéma et le deuxième volet de la réforme ne soient pas prêts, ce qui a provoqué des retards dans l'établissement de la note consultative, le premier CCP est fermement ancré dans un ensemble cohérent d'orientations et de politiques nationales, à savoir notamment le plan de lutte contre la pauvreté, le programme zimbabwéen de transformation économique, le rapport provisoire sur la planification, le projet de rapport «Vision 2020» sur la planification à long terme, et d'autres programmes et déclarations du Gouvernement.

### I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. Bien que la conjoncture économique actuelle incite très certainement à l'optimisme, la majorité des Zimbabwéens subissent de plein fouet les conséquences de plusieurs années consécutives de stagflation, de diminution du nombre d'emplois et de forte expansion démographique. À ces difficultés s'ajoute le fléchissement, marginal mais réel, de certains indicateurs sociaux qui avaient fortement progressé dans les dix premières années de l'indépendance. Les taux de mortalité infantile, de mortalité des enfants de moins de 5 ans et de mortalité maternelle ont tous légèrement augmenté dans les années 1990. L'espérance de vie a elle aussi un peu diminué et la malnutrition infantile est en augmentation. Ce déclin des indicateurs du développement humain est en grande partie imputable aux conséquences catastrophiques des grandes sécheresses de 1992 et 1995 et à la prévalence accrue du VIH/sida, mais aussi sans doute à la pauvreté et à la diminution des dépenses réelles par tête dans le secteur de la santé.

4. Il convient de souligner que, malgré le dérapage mineur de ses indicateurs sociaux, le Zimbabwe conserve un indice de développement humain qui le classe au 124e rang mondial, c'est-à-dire dans la catégorie des pays à développement humain moyen. Le pays occupe le 9e rang des pays de l'Afrique subsaharienne en termes d'indice du développement humain. Il faut également savoir que les indicateurs du développement humain du Zimbabwe ont nettement progressé par

rapport à leur niveau d'avant l'indépendance. Ainsi, l'indice du développement humain est passé de 0,386 à 0,534 entre 1980 et 1993. Mais il a baissé par rapport à 1987, année où il a atteint 0,576. La part des dépenses d'éducation et de santé dans le produit intérieur brut du pays est également beaucoup plus élevée que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne et les pays en voie de développement. En 1992, l'investissement public dans l'éducation a été proportionnellement le plus élevé au monde; cette année-là, le Zimbabwe a consacré 9,1 % de son PIB à l'éducation, alors que la moyenne mondiale se situait à 5,1 %.

5. À l'heure où il se prépare à entrer dans le 21<sup>e</sup> siècle, le Zimbabwe est confronté à un certain nombre de problèmes qui entravent son développement : une croissance économique capricieuse; une forte expansion démographique; les ravages du VIH et du sida; la faiblesse du marché de l'emploi structuré et la montée du chômage; des sécheresses récurrentes et une pénurie d'eau chronique; une distribution inégalitaire des terres; la dégradation de l'environnement; les exigences d'indigénisation, qu'il faut replacer dans le contexte de la croissance générale et de la lutte contre la pauvreté.

6. Instauration d'une croissance économique durable. Le pays a connu deux années de croissance économique négative, en 1992 (-6,2 %) et 1995 (-2 %), imputables essentiellement à deux graves épisodes de sécheresse. Dans un contexte d'accroissement démographique moyen de 3,1 %, ce revers s'est traduit par une baisse de niveau de vie pour une grande partie de la population. En 1996, le taux de croissance est redevenu positif (+ 8,2 %) et les perspectives économiques pour 1997 sont tout aussi encourageantes.

7. Le programme de réforme économique de 1991-1995 n'a pas atteint ses objectifs de croissance soutenue, de réduction du déficit budgétaire et de maîtrise de l'inflation. La croissance économique a été fluctuante, le taux d'inflation annualisé se situe entre 16 et 20 %, et le déficit budgétaire se maintient aux alentours de 10 % du PIB. La croissance est répartie et l'inflation est orientée à la baisse, mais le niveau du déficit budgétaire reste très préoccupant. Le recours systématique à l'emprunt sur le marché intérieur pour financer le déficit évince les investissements productifs du secteur privé qui pourraient générer une croissance soutenue. Des mesures ont été prises pour réduire les dépenses publiques et augmenter les recettes de l'État : audit des dépenses publiques, réforme de l'administration, privatisation des entreprises du secteur public et décentralisation.

8. Équité et lutte contre la pauvreté. Le Zimbabwe se caractérise par d'importantes inégalités de revenus et par une distribution très déséquilibrée des richesses. L'économie à deux vitesses qui a prévalu jusqu'à l'indépendance explique pour beaucoup ce phénomène, même si certains signes donnent à penser que le fossé entre riches et pauvres a continué à se creuser depuis lors. Une récente étude du PNUD estime à 0,72 % l'indice de Gini pour le Zimbabwe, chiffre qui indique une forte inégalité de revenus.

9. Les conclusions du rapport d'enquête sur la pauvreté (1995), parrainé et coordonné notamment par le PNUD, ont été rendues publiques en avril 1996. Elles constituent l'une des premières étapes de l'exécution du plan gouvernemental de

lutte contre la pauvreté, qui doit encadrer le ciblage et l'élaboration des initiatives dans ce domaine. Le rapport d'enquête révèle que le taux de pauvreté a atteint un niveau alarmant : 62 % des Zimbabwéens sont pauvres, et 46 % vivent dans une situation de grande pauvreté, c'est-à-dire ont des revenus inférieurs au minimum vital.

10. Le rapport montre également que le taux de pauvreté est plus élevé dans les zones rurales qu'en milieu urbain (75 % contre 39 %). Il est de 81 % dans les régions de terres communales, de 70 % dans les zones de réinstallation et de petite agriculture, de 57 % dans les grandes fermes commerciales. L'enquête confirme que la pauvreté touche davantage les ménages ayant une femme à leur tête que celles où le chef de famille est un homme (72 % dans le premier cas, contre 58 % dans le second). Elle met en outre en lumière d'importantes disparités régionales dans les taux de pauvreté.

11. Les enquêteurs ont notamment demandé aux personnes interrogées à quoi elles attribuaient leur pauvreté. L'explication la plus fréquente qui leur a été donnée est le chômage et l'exclusion (38 % des réponses), puis la sécheresse (29 % des réponses) et enfin les bas salaires (12 % des réponses). Dans les zones urbaines, les principales causes citées sont le chômage et l'exclusion, suivies des bas salaires et de l'inflation. Dans les zones rurales, on invoque en premier lieu la sécheresse, les deux autres raisons fréquemment avancées étant le chômage et l'exclusion.

12. Création d'emplois et de moyens d'existence durables. Le taux de chômage du Zimbabwe est estimé aux alentours de 30 % par le gouvernement et à 44 % par le Congrès des syndicats zimbabwéens. Le croissance de l'emploi dans le secteur structuré fléchit constamment depuis l'indépendance; elle est passée de 2,7 % entre 1981 et 1990 à 1,4 % entre 1991 et 1995. Cette tendance à la baisse est d'autant plus inquiétante que l'accroissement de la population active dépasse les 3 % par an. D'après le rapport d'enquête, 39 % de la population n'a pas d'emploi rémunéré. Cette moyenne nationale gomme le fait que 55 % des femmes sont sans emploi rémunéré, alors que le pourcentage est de 32 % chez les hommes. On apprend aussi qu'en 1992 les deux tiers environ des chômeurs étaient âgés de 15 à 24 ans. Ce chiffre a évidemment de graves implications sociales, et il faut trouver d'autres débouchés, notamment dans le secteur non structuré.

13. Le VIH/sida. L'infection par le VIH et le sida, à la fois causes et conséquences de la pauvreté, représentent aujourd'hui deux des plus grands défis du Zimbabwe et ils compromettent sérieusement les possibilités d'une vie meilleure pour la population. La gravité de la pandémie menace d'éroder les progrès du développement humain et d'entamer sérieusement le capital humain du pays. Outre la somme de tragédies et la perte de vies humaines qu'elle représente, l'épidémie affecte l'économie, car elle fauche la population active, accroît le taux de dépendance, prive le pays de savoir-faire et de talents, détourne des actifs des activités génératrices de revenus, représente des heures et des heures de travail perdues, augmente les dépenses de santé, et compromet la possibilité de réaliser des économies. On estime que 1 million de personnes (sur les 11 millions d'habitants que compte le pays) sont aujourd'hui porteuses du VIH et que 25 % des individus sexuellement actifs sont séropositifs.

14. Exploitation durable de l'environnement. L'avancée de la désertification et la dégradation des sols sont les deux principaux problèmes écologiques du Zimbabwe. On estime que la couverture forestière diminue de 1,5 % par an. La dégradation des sols et la pénurie d'eau sont particulièrement aigus dans les régions de terres communales, où la pression démographique a des effets destructeurs sur l'environnement. Compte tenu de la pénurie et de l'absence de choix, l'exploitation du milieu naturel à des fins de survie est en soi un facteur de perpétuation de la pauvreté. Vingt pour cent des terres communales manquent de produits forestiers, mais les populations n'ont guère d'autres solutions que le bois pour cuire leurs aliments, construire leurs maisons ou fabriquer leurs clôtures. Les désastreuses sécheresses des années 1990 n'ont fait qu'exacerber les problèmes écologiques. Les zones de réinstallation grignotent les espaces naturels et les terres marginales impropres à l'agriculture, ce qui compromet à la fois les possibilités de moyens d'existence durable et la biodiversité du milieu naturel.

15. Amélioration de l'existence des femmes. Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté, et elles ont une vie très difficile, surtout en zone rurale. Alors qu'elles cultivent la majorité des petites exploitations communales, la loi coutumière ne leur reconnaît aucun droit foncier. Elles sont moins instruites que les hommes, ce qui signifie souvent qu'elles ont relativement peu de moyens d'accéder aux nouvelles technologies et aux connaissances commerciales/agricoles qui pourraient améliorer leur productivité. Elles participent rarement aux processus de décision communautaires concernant le développement, et elles sont extrêmement peu nombreuses à occuper des postes de responsabilités, que ce soit à l'échelon local ou national. Résultat : les femmes ont peu d'occasions de définir des priorités de développement qui répondent à leurs besoins. Cette inégalité hommes-femmes se retrouve dans toutes les sphères de la vie sociale, politique et économique.

16. Administration des affaires publiques. Le Zimbabwe dispose d'un solide système judiciaire, et les moyens d'expression de la société civile – par les médias, les universités et autres vecteurs – ont pris une expansion considérable. Le Gouvernement a approuvé le schéma Vision 2020, qui associe la société civile, les organisations syndicales et le secteur privé au processus de planification nationale à long terme. Cette volonté de débat et de large concertation marque une étape nécessaire vers l'ouverture progressive de la vie politique. Le Zimbabwe est résolu à renforcer la démocratie et la transparence de la vie publique.

## II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

17. Bien qu'il ne dispose que de moyens financiers limités, le programme du PNUD présente des caractéristiques spécifiques de neutralité et de propriété des programmes qui revêtent une importance particulière lorsque les interventions se situent au plus haut niveau ou concernent des réformes ou programmes nationaux politiquement sensibles. Les résultats de plusieurs projets financés par le PNUD sont désormais intégrés aux politiques et/ou aux plans d'action nationale; ils ont eu un effet catalytique sur l'action de mobilisation des ressources entreprise par le Gouvernement. Parmi ces acquis figurent la réforme de l'administration publique et des entreprises du secteur public, la gestion de la

dette, les projets concernant les services des douanes et l'appui du PNUD à l'élaboration du plan de lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la stratégie nationale d'économie d'énergie.

18. Le bureau de pays du PNUD a réalisé une étude sur documents concernant l'impact initial, en termes de réalisations et d'utilisation par les bénéficiaires, des projets financés dans le cadre du troisième programme pour le Zimbabwe. Il en ressort qu'au moins 80 % des projets ont porté leurs fruits. Les réussites sont particulièrement nettes en ce qui concerne le dialogue et la sensibilisation autour des grandes orientations du pays, l'élaboration des programmes et des principes d'action nationaux, le renforcement des capacités des institutions et des individus, l'aide aux initiatives locales en faveur des moyens d'existence durables.

19. Au cours du cinquième cycle, environ 70 % des ressources du programme ont été affectées à la modalité d'exécution par des moyens nationaux, et l'expérience s'est dans l'ensemble révélée positive. Le Gouvernement estime que cette modalité lui permet d'avoir la maîtrise et la propriété du processus de développement, ce qui est particulièrement crucial pour les interventions au plus haut niveau.

20. L'approche-programme n'a pas été adoptée pour le troisième programme de pays. Le PNUD a toutefois facilité la mobilisation de ressources extérieures additionnelles pour des programmes appartenant au Zimbabwe, notamment le plan de lutte contre la pauvreté et la réforme de l'administration publique. Le Gouvernement et les partenaires de développement s'accordent à penser que l'exécution du CCP devrait s'appuyer davantage sur l'approche-programme.

### III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

21. La stratégie générale de la coopération future du PNUD avec le Zimbabwe a été examinée lors de l'examen à mi-parcours du troisième programme de pays. Il a été convenu que la lutte contre la pauvreté devait être l'objectif global du CCP et que la coopération du PNUD devait rester axée sur le renforcement des capacités. Trois secteurs de concentration ont été définis : lutte contre la pauvreté, gestion du développement et régénération de l'environnement. Trois thèmes transversaux relèvent de ces secteurs de concentration : l'administration des affaires publiques, la condition de la femme et le VIH/sida. Ces secteurs et ces thèmes correspondent du reste aux priorités du programme du PNUD, telles que les a définies le conseil d'administration de l'organisation.

22. Le CCP propose que l'assistance du PNUD au Zimbabwe se déploie à l'avenir dans deux grandes directions et sur deux plans : a) appui à l'élaboration des politiques nationales dans les domaines prioritaires et qui favorisent le DHD, et b) financement de programmes en aval qui favorisent la création de moyens d'existence durables. Le PNUD prêtera son concours en étroite coordination avec les autres donateurs et organismes de l'ONU, et encouragera les programmations communes.

23. Appui à l'élaboration de politiques dans des domaines liés au DHD. Le PNUD a su prêter un concours efficace à l'élaboration des plans d'action gouvernementale et des programmes nationaux dans le cadre du troisième programme de pays. Il présente l'avantage comparatif d'être un partenaire de développement impartial et neutre, et donc d'apporter une perspective unique sur les questions à traiter – un atout primordial pour ce qui est des réformes les plus sensibles. Il est prévu que, en association avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD continue à recommander et à soutenir traduction des accords et conventions internationales en plans d'action et en programmes nationaux. Il sera accordé une importance particulière aux suites données par le Zimbabwe aux engagements pris devant la communauté internationale lors du Sommet mondial sur le développement social et à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, notamment en matière de lutte contre la pauvreté et d'exécution du Programme d'Action 21, qui coïncide avec les domaines prioritaires proposés dans le CCP.

24. Programmes ciblés en faveur des moyens d'existence durables. Il est proposé que le PNUD finance au titre du CCP des programmes pilotes favorisant directement la création de moyens d'existence durables et la lutte contre la pauvreté, ce qui garantit par ailleurs que la participation du PNUD à l'élaboration et à la réforme des politiques nationales de DHD se fonde sur une véritable connaissance et expérience concrète des besoins et des conditions de vie de la population. Il est en outre proposé que les initiatives financées par le PNUD dans un certain nombre de domaines – production agricole, approvisionnement en eau, protection de l'environnement et activités génératrices de revenus – portent sur des domaines spécifiques relevés dans les conclusions du rapport d'enquête. Les programmes seront conçus pour favoriser la participation de la population et leur objectif principal sera le renforcement durable des capacités. Diverses initiatives locales financées par le PNUD et les Volontaires des Nations Unies – Africa 2000, Programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Programme des partenaires du développement, Centre de ressources des VNU pour la participation au développement en Afrique, Programme des Volontaires des Nations Unies au service du développement national – convergeront à l'échelon du pays pour favoriser les synergies et renforcer l'impact et la durabilité des projets.

#### A. Lutte contre la pauvreté

25. Justification : Les interventions proposées dans ce secteur de concentration seront guidées par le plan national de lutte contre la pauvreté et les conclusions du rapport d'enquête. La dégradation du niveau de vie d'une grande partie de la population en raison de la stagflation, de la montée du chômage et des sécheresses récurrentes exige des programmes ciblés et une action résolue en faveur de la création d'emplois et de moyens d'existence durables. Le Gouvernement zimbabwéen pense que la coopération du PNUD devrait concourir à la réalisation de l'objectif général de renforcement des capacités et être ciblé sur le renforcement des capacités des institutions nationales (gouvernementales et non gouvernementales, nationales et locales) pour les aider à mieux combattre la pauvreté. L'encouragement à la lutte contre la pauvreté, l'action complémentaire au Sommet mondial pour le développement social, la recherche sur

la pauvreté et le suivi des progrès réalisés dans la lutte contre ce fléau figurent également parmi les interventions primordiales du PNUD.

26. Quatre grands domaines d'intervention sont envisagés pour lutter contre la pauvreté; ils forment quatre programmes spécifiques axés à la fois sur l'élaboration d'une politique nationale et sur les initiatives locales : renforcement des capacités d'exécution du plan d'action; création d'emplois (y compris aide au secteur non structuré, organisations-cadres, femmes employées dans les mines, tourisme culturel, formation des entrepreneurs et aides aux créateurs d'entreprise, autres activités créatrices d'emplois locaux); appui aux mesures de décentralisation; politique nationale et programme de gestion des sécheresses.

27. Résultats attendus. Les interventions prévues dans ce secteur de concentration visent à améliorer les principes d'action et le suivi de la lutte antipauvreté; elles devraient bénéficier directement aux populations les plus défavorisées grâce à la création d'emplois et de moyens d'existence durables. La participation populaire – dans les partenariats, l'évaluation du projet et le débat – sera cruciale pour la durabilité des interventions et pour mesurer leur impact. La durabilité des interventions au niveau local sera mieux assurée si l'on parvient à renforcer les capacités par la formation et si on laisse les communautés gérer leur propre développement. Le programme visera aussi à encourager la naissance d'une culture entrepreneuriale créatrice d'emplois. Les données du rapport d'enquête sur la pauvreté ainsi que le suivi permanent de la situation et du nombre d'activités rémunératrices et d'emplois créés permettront de mesurer les résultats obtenus.

#### B. Gestion du développement

28. Justification : La lutte contre la pauvreté passe par la recherche d'une croissance économique soutenue génératrice d'investissements et d'emplois. La priorité actuelle est de réduire le déficit budgétaire et de créer un environnement propice à l'activité économique grâce à une meilleure gestion du secteur public, à la planification stratégique et à de nouveaux partenariats entre l'État et le secteur privé. Le Gouvernement zimbabwéen considère qu'en raison de sa participation passée aux grandes réformes du pays, le PNUD est mieux placé que quiconque pour l'aider à acquérir les capacités qui lui permettront de mieux maîtriser et cibler son développement et de gérer plus efficacement sa transformation économique.

29. L'assistance du PNUD s'inscrira dans un programme polyvalent d'appui à la gestion du développement. L'un des principaux objectifs de ce programme est d'aider le Gouvernement à renforcer ses capacités de manière à pouvoir harmoniser et coordonner les diverses réformes qu'il a entreprises. Le programme visera aussi à donner au gouvernement des capacités techniques qui lui permettront de mieux gérer son action et sa réflexion stratégique à partir d'une vision globale du développement axée sur l'objectif général de lutte contre la pauvreté. Ce programme de grande envergure comportera les éléments suivants : aide à la création, au sein de la Présidence, d'une unité de gestion générale et de coordination des politiques; renforcement de la capacité nationale de planification stratégique; aide à la réforme de l'administration publique; aide

aux systèmes de gestion du développement; recommandation d'initiatives propres à favoriser la conduite transparente et responsable des affaires publiques; renforcement de la capacité des organisations de la société civile afin que les citoyens puissent participer concrètement au débat public sur la conduite du pays; soutien au processus d'indigénisation.

30. Le PNUD appuiera au titre du programme l'élargissement des consultations sur la politique de développement, notamment en favorisant les partenariats secteur privé-secteur public mutuellement profitables, y compris la création d'un Conseil national de l'entreprise et d'une cellule de réflexion stratégique.

31. Résultats attendus. L'aide proposée par le PNUD se traduira par des améliorations propices à la croissance économique soutenue : gestion améliorée de l'action gouvernementale et capacité accrue de planification stratégique; réduction du déficit budgétaire; efficacité renforcée du secteur public, transparence et responsabilisation accrues des institutions de l'État. Les résultats seront mesurés par les indicateurs économiques habituels.

#### C. Gestion et régénération de l'environnement

32. Justification. Etant donné que 80 % de la population zimbabwéenne reste lourdement tributaire des ressources naturelles du pays pour survivre, tout progrès vers le DHD passe par la préservation d'un environnement sain. Au cours de la conférence nationale de suivi du Sommet de la Terre de Rio (novembre 1992), le Zimbabwe s'est fermement engagé à gérer son environnement dans un souci de développement durable. Conscients du rapport étroit qui lie pauvreté et environnement et de l'engagement résolu du Zimbabwe en faveur de la protection de son milieu naturel, le Gouvernement et le PNUD ont choisi la gestion de l'environnement comme l'un des domaines du programme qui concourt à la réalisation de l'objectif général d'élimination de la pauvreté. Les quatre programmes suivants ont pour but d'aider le Zimbabwe à gérer son environnement : exécution d'Action 21 sur la base de la participation de la population; renforcement de la capacité des institutions zimbabwéennes en matière d'application des conventions internationales sur l'environnement; renforcement de la capacité de gestion des ressources en eau; soutien à l'action complémentaire au Sommet solaire mondial.

33. Résultats attendus. Les quatre programmes devraient donner au Zimbabwe la capacité nécessaire pour inscrire dans ses priorités et appliquer les directives d'Action 21 et les conventions sur l'environnement, ce qui contribuera par ailleurs à améliorer la vie de la population et à combattre la pauvreté. Les initiatives locales seront couplées aux projets du secteur de concentration de la lutte contre la pauvreté, et les résultats seront évalués en prenant comme référence les données du rapport d'enquête sur la pauvreté.

#### D. Thèmes transversaux et couplages avec les programmes régionaux

34. Le VIH/sida, la condition de la femme et l'administration des affaires publiques sont des thèmes communs aux trois secteurs de concentration du CCP, et cela pour des raisons évidentes du point de vue du développement humain durable. Lors de l'exécution du CCP, on privilégiera les couplages avec les interventions

du PNUD à l'échelon régional, par exemple entre micro-initiatives et études prospectives nationales à long terme, de manière à maximiser les résultats et à faire jouer pleinement les synergies.

#### IV. MODALITÉS DE GESTION

35. Exécution et mise en oeuvre. Le Gouvernement zimbabwéen s'est nettement prononcé en faveur de la modalité d'exécution par des moyens nationaux, qui sera utilisée pour la plupart, sinon l'ensemble, des projets et programmes financés au titre du CCP. Des programmes de formation destinés à simplifier et rationaliser les procédures de la modalité d'exécution par des moyens nationaux fixées par le Gouvernement et le PNUD seront créés en 1997 et il est prévu de publier un manuel d'exécution par des moyens nationaux basé sur les données d'expérience de divers pays. Le Bureau du PNUD au Zimbabwe a créé une unité de financement et d'appui à l'exécution afin d'aider le gouvernement à utiliser les ressources de base du PNUD et les ressources additionnelles affectées à la modalité d'exécution du programme par des moyens nationaux.

36. L'examen à mi-parcours du troisième programme pour le Zimbabwe a recommandé que les organismes spécialisés des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les institutions locales soient encouragés à se mettre sur les rangs pour soumettre des offres de services techniques spécialisés aux programmes et projets, au même titre que les consultants privés soumissionnaires. Les organismes des Nations Unies serviront d'instances de coopération pour fournir des services d'appui spécialisés et techniques aux projets relevant de programmes d'exécution par des moyens nationaux. Le recours aux spécialistes des VNU et la coopération technique entre pays en développement se sont avérés des modalités d'exécution efficaces dans le passé, ils seront donc repris dans le CCP.

37. Suivi et examen du programme. Des indicateurs de résultats et des repères précis seront intégrés dans les programmes financés au titre du CCP dans le but de faciliter l'évaluation des résultats de la coopération du PNUD. Des critères quantitatifs et qualitatifs de résultats seront également définis pour évaluer l'impact des divers programmes sur la condition des femmes.

38. Le CCP sera l'objet d'examen annuels effectués conjointement par le Gouvernement et le PNUD, et dont le but sera de surveiller l'exécution et de s'assurer du dynamisme du CCP et de sa capacité d'adaptation à l'évolution des priorités nationales. L'examen à mi-parcours aura lieu dans le second semestre de 1998, avec la participation d'un large éventail de partenaires de développement, afin de vérifier que le programme reste adapté aux besoins du développement et que les modalités choisies sont adéquates. Le CCP prévoit aussi l'évaluation régulière des programmes et projets. Dans le cadre de la stratégie d'amélioration du suivi des résultats, les indicateurs de résultats seront introduits aussi bien pour l'action gouvernementale que pour les initiatives locales.

39. Mobilisation des ressources. On prévoit que les ressources du PNUD continueront à jouer un rôle catalytique dans l'effort de mobilisation des ressources nationales. Le financement du PNUD fournira le capital de départ

nécessaire à l'élaboration de programmes de développement national susceptibles d'obtenir le soutien simultané de plusieurs bailleurs de fonds. Divers fonds : le FEM, Capacités 21, et les Fonds du Japon et des pays nordiques, seront appelés à concourir à l'exécution du programme. Le PNUD étudiera d'autres stratégies de mobilisation des ressources et d'intermédiation pour appuyer l'action du Gouvernement en faveur du développement.

40. En ce qui concerne les ressources financières, la cible provisoire de mobilisation au titre du CCP est de 24,2 millions de dollars des États-Unis. Le schéma de mobilisation des ressources est détaillé en annexe.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE ZIMBABWE (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	1 303	
MCARB 1.1.1	7 638	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % des MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AFPP/AST	637	
Total partiel	9 578 <u>a/</u>	
AUTRES RESSOURCES		
Participation aux coûts (gouvernement)	2 000	
Fonds pour le développement durable	4 000	GEF
Participation aux coûts (autres partenaires)	3 000	
Fonds divers	5 630 dont :	
Fonds des pays nordiques	4 000	
Fonds du Japon	500	
Afrique 2000	600	
UNSO	530	
Total partiel	14 630	
Total	24 208 <u>a/</u>	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 affectés à la région en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = chiffre indicatif de planification; AFPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; UNSO = Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse.

-----